ATTESTATION ÉTUDIANT SALARIÉ

Année universitaire 2024/25

Après vérification des documents présentés, le secrétariat du département de sociologie atteste que l'étudiant :

	N° étudiai	nt :					
	Nom :						
	Prénom :						
	□ Licence	1 1	□ Licence 2		Licence 3		
	☐ Master	1 1	□ Master 2				
occupe un emp	oloi salarié, é	equivalant à	un mi-temps (ou plus, lui	permettant d	le justifier s	on absence.
	□ 1 ^{er} seme	estre	□ 2 nd semestre				
	☐ Temps plein ☐ Temps partiel : _ heures/semaine						
Observations	particulièr	es :					
	Période du	· _ _ _	_	_ au _	_ _ _	_ _	
	Détail	hebdomadai	re : (griser les cr	éneaux conc	ernés)		
	LUNDI	MARDI		JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
09h00-12h00							
12h00-15h00							
15h00-18h00							
18h00-21h00							
Fait à s	Saint-Denis	, le					
Sianature (de l'étudia	nt.			Sianature d	'un respon	sable néda

L'étudiant présentera cette attestation à l'enseignant dès le début du semestre et vérifiera auprès de lui que le cours peut être validé par examen terminal ou bien prendra connaissance du mode de validation exigé.

et cachet du secrétariat

La présente attestation est éditée à deux exemplaires : un exemplaire est remis à l'étudiant (à conserver), l'autre est conservé au secrétariat avec la photocopie des justificatifs (fiches de paie, contrat de travail...) dans le dossier étudiant.